



**PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**PLAN ACCESSIBILITÉ**

**2025-2026**

**ET BILAN 2024-2025**

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	3
PORTRAIT DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS .....	3
ENGAGEMENT DE TÉLÉ-QUÉBEC À RÉDUIRE LES OBSTACLES .....	4
GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION .....	5
CONSULTATIONS.....	6
OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2024-2025 (1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025).....	7
BILAN DES MESURES RÉALISÉES EN 2023-2024 (1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024).....	16
REDDITION DE COMPTES .....	25
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET RÉTROACTION .....	26
ANNEXE 1 : 113 CONTENUS TÉLÉVISUELS ET NUMÉRIQUES EN 2023-2024 .....	27

## INTRODUCTION

Télé-Québec souhaite favoriser la participation économique, sociale et civique de l'ensemble des citoyens, quels que soient leurs handicaps.

Fort de cette volonté et dans le respect du cadre législatif, dont les dispositions et principes de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (la « **Loi québécoise** ») et ceux de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, la Société met en place des actions visant à réduire les obstacles à l'accessibilité pouvant nuire à l'intégration des personnes handicapées.

Ce plan propose des mesures à mettre en place en 2025-2026 (Plan d'action) et fait état des actions réalisées en 2024-2025 (Bilan).

**NOTE AUX LECTEURS :** Télé-Québec a subi au cours de l'année financière 2024-2025 les importantes conséquences d'un sinistre d'envergure ayant touché son siège social le 16 août 2024. Une part significative des efforts et dépenses de l'organisation ont ainsi été redirigés vers la gestion de cette situation d'urgence. Il est donc nécessaire de tenir compte de cette situation exceptionnelle à l'analyse du présent bilan.

## PORTRAIT DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Télé-Québec est une télévision publique, éducative et culturelle qui a pour mission de programmer, produire ou faire produire des contenus et d'assurer, par tout mode de diffusion disponible, l'accessibilité de ses produits à son public cible. Multiplateforme, Télé-Québec propose une programmation unique qui a pour but de cultiver le goût du savoir, susciter la réflexion, promouvoir la vie artistique d'ici ainsi que refléter les réalités régionales et la diversité du Québec. On peut notamment nous suivre sur le site web [telequebec.tv](http://telequebec.tv) ainsi que sur [Facebook](https://www.facebook.com/telequebec), [Twitter](https://twitter.com/telequebec) et [Instagram](https://www.instagram.com/telequebec).

Aux fins de ces activités, Télé-Québec détient une licence pour l'exploitation d'une station de télévision éducative de langue française, laquelle comporte des conditions visant à favoriser l'accessibilité de ses contenus, notamment en matière de sous-titrage et de vidéodescription. La Société compte 256 ETC (employés équivalent temps complet). À ce jour, elle a répondu favorablement à toutes les demandes des employés ayant un handicap nécessitant des conditions de travail particulières.

Le siège social, à Montréal, regroupe plus des deux tiers des effectifs, l'autre tiers se répartissant entre le bureau de la Capitale-Nationale et les huit autres bureaux, à Carleton, Rimouski, Saguenay, Val-d'Or, Gatineau, Trois-Rivières, Sherbrooke et Sept-Îles. La programmation est disponible sur le territoire québécois sur ondes hertziennes, grâce à un réseau de 17 antennes, sur le câble et par voie satellitaire.

## ENGAGEMENT DE TÉLÉ-QUÉBEC À RÉDUIRE LES OBSTACLES

La Société s'engage à offrir aux personnes handicapées des services et des infrastructures adaptés à leurs besoins. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'elle a su diminuer les obstacles à leur intégration, au cours des dernières années

## GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action et du bilan relève de la vice-présidence affaires juridiques et corporatives. Le coordonnateur de services aux personnes handicapées est Me Dominic Gourgues, vice-président affaires juridiques et corporatives et secrétaire. La mise en œuvre du plan implique les secteurs suivants de l'organisation :

- Vice-présidence principale des communications, image de marque et affaires gouvernementales
- Vice-présidence des ressources humaines
- Direction des contenus grand public
- Direction des contenus jeunesse et famille
- Direction du contenu régional
- Direction du contenu éducatif et production interne
- Direction de contenu éditorial et social
- Direction des solutions d'affaires et développement applicatif
- Direction des plateformes et croissance numérique
- Direction des ventes, créativité média et marketing
- Direction des ressources matérielles et immeubles
- Service de l'approvisionnement
- Service du routage (Diffusion)

Le groupe de travail s'est vu confier la responsabilité :

- D'identifier les actions posées, à la suite du dernier plan d'action ;
- D'identifier les obstacles ;
- D'identifier les mesures à adopter ;
- De déterminer les actions à poser pour favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Notons qu'un processus de mots-clés "handicap" et "personne handicapée" a été mis en place depuis 2017 dans notre système de gestion de la programmation, afin d'identifier les émissions abordant ces thématiques.

## CONSULTATIONS

Pour la préparation de nos plans d'action, nous consultons régulièrement des personnes handicapées ou des organismes les représentant.

La dernière consultation effectuée par vidéoconférence a eu lieu auprès des responsables de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) et quelques-uns de leurs membres<sup>1</sup>, le 15 février 2023. Télé-Québec a tenu compte des commentaires ainsi recueillis afin de bonifier les mesures prévues à son plan. Une nouvelle action à cet égard est prévue au présent plan d'action.

Finalement, Télé-Québec s'assure de prendre en compte les commentaires formulés annuellement par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) à l'égard de son plan d'action.

---

<sup>1</sup> Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ), L'Institut National pour l'Équité, l'Égalité et l'Inclusion des personnes en situation de handicap (INÉÉI-PSH) et Dystrophie musculaire Canada (DMC).

## OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2025-2026 (1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)

Ce Plan tient compte des exigences du Décret 655-2021 du gouvernement du Québec (Décret) et catégorise les mesures prises en fonction des différents éléments énoncés au Décret. Chaque rubrique fait aussi référence aux domaines visés par la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA), lorsque ceux-ci s'appliquent aux activités de Télé-Québec.

Promotion -prévention des préjugés (Décret)

Conception et prestation de programmes et de services (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>1. Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées dans la population québécoise.</b>	<b>Programmation</b> Maintenir ou ajouter du contenu de sensibilisation à cette réalité.	En continu : Lors de l'élaboration de la prochaine programmation, examiner la possibilité d'accroître ce contenu.	Quantité de contenus de sensibilisation sur nos ondes et sur internet.	Contenus	31 mars 2026
(suite)	<b>Nouvel objectif :</b> Mise en valeur des contenus de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées (par exemple, par l'entremise des médias sociaux)	<b>Nouvelle mesure :</b> Promotion des contenus de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées (par exemple, par l'entremise des médias sociaux).	Quantité de contenus promus	Communications, image de marque et affaires gouvernementales  Direction de contenu éditorial et social	31 mars 2026

<b>(Suite)</b>	<b>Dons de temps d'antenne</b> Informers sur les activités des fondations / organismes sur les personnes handicapées.	En continu : Maintenir ou accroître les dons de temps d'antenne.	Nombre de dons de temps d'antenne.	Ventes, créativité média et marketing	31 mars 2026
----------------	--	--	------------------------------------	---------------------------------------	--------------

## Accessibilité aux services offerts (Décret)

### Conception et prestation de programmes et de services / Informations et technologie des communications (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>2. Services offerts pas toujours accessibles.</b>	<b>Diagnostic</b> Poursuivre le diagnostic des pratiques en accessibilité et en inclusion, dans les principaux secteurs de notre organisation.	En continu : Poursuivre la révision de nos différents programmes et politiques afin de s'assurer qu'ils tiennent compte des personnes handicapées, dans les principaux secteurs de notre organisation.	Nombre d'actions générées par le diagnostic des pratiques en accessibilité et inclusion, dans les principaux secteurs de notre organisation.	Affaires juridiques et corporatives	31 mars 2026
<b>3. Difficile accès des personnes handicapées aux contenus télévisuels.</b>	<b>Vidéodescription</b> Visionnement d'émissions de télévision par des personnes handicapées.	En continu : Maintenir la vidéodescription à un minimum de 4 h en moyenne par semaine, selon les conditions de la licence CRTC.	Durée de vidéodescription en moyenne par semaine.	Service du routage (Diffusion)	31 mars 2026
<b>4. Contenus web peu accessibles aux personnes handicapées.</b>	<b>Accessibilité sites internet</b> Continuer la mise en place des standards sur l'accessibilité des sites web en vigueur au Québec (SGQRI) et au Canada (WCAG).	En continu : poursuivre les actions visant à assurer l'accessibilité de nos sites web selon ces standards, à la suite de la refonte de l'écosystème numérique prévue minimalement jusqu'en 2025-2026.	Nombre d'actions visant à assurer l'accessibilité de nos sites web, selon ces standards.	Plateformes et croissance numérique	31 mars 2026

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>5. Contenus web peu accessibles aux personnes malentendantes.</b>	<b>Contenus web sous-titrés</b> Adapter les contenus web aux besoins des personnes malentendantes.	En continu : Poursuivre la mise à disposition, sur notre nouvelle plateforme, des émissions à l'antenne avec leurs sous-titres.	Pourcentage (%) des contenus sous-titrés sur les plateformes non-linéaires (web, applications mobiles, TV intelligentes, etc.).	Plateformes et croissance numérique	31 mars 2026
<b>6. Standards sur l'accessibilité web pas toujours pris en compte lors de refontes de sites ou de nouveaux sites.</b>	<b>Refonte / nouveaux sites</b> Prendre en compte ces standards lors de refontes de sites ou de nouveaux sites internet.	En continu : Appliquer les normes d'accessibilité selon les standards, lors de refontes de sites ou de nouveaux sites internet.	Nombre de sites web ayant fait l'objet de refontes ou nouveaux sites ayant pris en compte ces standards.	Plateformes et croissance numérique	31 mars 2026

### Accessibilité à l'emploi (Décret et LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>7. Peu d'accès à l'emploi des personnes handicapées.</b>	<b>Emploi</b> Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées.	En continu : Poursuivre l'affichage de postes vacants et/ou offre de stages sur des sites spécialisés.	Nombre de postes vacants et/ou d'offre de stages affichés sur ces sites spécialisés.	Ressources humaines	31 mars 2026

## Accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations (Décret)

### Environnement bâti (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>8. Immeubles, lieux, installations pas toujours accessibles aux personnes handicapées.</b>	<b>Maintenir l'accessibilité</b> des immeubles, lieux et installations.	En continu : Veiller à assurer l'accessibilité des immeubles, lieux et installations, pour toute personne handicapée.	Nombre d'actions assurant l'accessibilité des immeubles, lieux et installations.	Ressources matérielles et immeubles	31 mars 2026
<b>(Suite)</b>	<b>Favoriser l'accessibilité des installations</b> à l'égard des personnes handicapées, lors d'évènements et activités tenus par les partenaires de Télé-Québec.	En continu : Sensibiliser les partenaires à l'accessibilité de leurs installations, lors d'évènements et activités.	Nombre d'équipes ayant sensibilisé les partenaires à l'accessibilité de leurs installations, lors d'évènements et activités.	Affaires juridiques et corporatives	31 mars 2026

## Accessibilité à l'information et aux documents (Décret)

### Communications (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>9. Rétroaction peu uniforme à l'égard des commentaires de personnes handicapées sur l'accessibilité</b>	<b>Processus de rétroaction de Télé-Québec</b> à l'égard des commentaires d'accessibilité de personnes handicapées, pour une réponse plus personnalisée.	Maintenir le processus intra-équipes pour regrouper ces commentaires en un point central, les répartir selon le type et les acheminer aux équipes responsables.	Rétroaction : Nombre de réponses personnalisées aux commentaires d'accessibilité.	Contenu éditorial et social / Affaires juridiques et corporatives	31 mars 2026

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<p><b>10. Peu de connaissances du personnel et du public sur les mesures du Plan d'action auprès des personnes handicapées.</b></p>	<p><b>Informé le personnel et le public</b> relativement aux mesures planifiées de notre Plan d'action auprès des personnes handicapées.</p>	<p>En continu. Poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La publication du plan d'action annuel sur intranet et le site internet.</li> <li>-La communication des mesures phares du plan sur intranet, lors d'événements promotionnels sur les personnes handicapées.</li> </ul>	<p>Publication du plan d'action sur l'intranet et le site internet.</p>	<p>Affaires juridiques et corporatives</p>	<p>31 mars 2026</p>
<p><b>11. Peu d'information sur les meilleures pratiques, pour l'application des normes accessibilité.</b></p>	<p><b>Favoriser l'adoption des meilleures pratiques</b>, pour le respect des Standards sur l'accessibilité des sites web en vigueur au Québec (SGQRI) et au Canada (WCAG).</p>	<p>En continu. Poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La veille sur les meilleures pratiques d'application des normes d'accessibilité web, au Québec et au Canada.</li> </ul>	<p>Nombre d'informations sur les meilleures pratiques transmises à l'équipe Plateformes et croissance numérique.</p>	<p>Affaires juridiques et corporatives</p>	<p>31 mars 2026</p>

## Adaptation aux situations d'urgence (Décret)

### Environnement bâti (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>12. Avec le télétravail, plus faible présence au bureau des accompagnateurs-trices de personnes handicapées, lors d'évacuation d'urgence.</b>	Actualiser à chaque année la procédure d'évacuation d'urgence personnalisée pour les personnes handicapées et leurs accompagnateurs-trices.	En continu. Poursuivre : - Mise à jour annuelle de cette procédure avec les noms des personnes à besoins particuliers.  - Actualisation des accompagnateurs-trices désigné(e)s annuellement et s'assurer qu'ils-elles soient connu(e)s des collègues.	Nombre d'appel(s) à déclaration volontaire de personnes à besoins particuliers, sur intranet.	Ressources matérielles et immeubles et Ressources humaines	31 mars 2026

## Approvisionnement en biens et services accessibles (Décret)

### Acquisition de biens, de services et d'installations (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>13. Biens et services loués et achetés peu ou pas accessibles aux personnes handicapées. Art. 61.3 de la Loi québécoise</b>	Approvisionnement accessible de ces biens et services auprès des personnes handicapées.	Selon les besoins rencontrés, tenir compte de l'accessibilité dans les acquisitions d'équipements, de mobiliers et les appels d'offres.	Nombre de demandes d'employé(e)s handicapés ayant manifesté leurs besoins d'accessibilité.	Approvisionnements	31 mars 2026

## Sensibilisation, information et formation (Décret)

### Communications (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<b>14. Peu de connaissance du personnel quant aux obstacles que vivent les personnes handicapées.</b>	<b>Sensibilisation :</b> Continuer à sensibiliser l'ensemble du personnel à cette réalité.	Continuer à diffuser les informations sur les événements promotionnels concernant les personnes handicapées, via intranet.	Nombre de contenus diffusés sur ces événements.	Affaires juridiques et corporatives	31 mars 2026
<b>(Suite)</b>	<b>Information :</b> Continuer à informer l'ensemble du personnel sur cette réalité via la page intranet <i>Favoriser l'intégration des personnes handicapées.</i>	Mise à jour de la page intranet sensibilisant l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées, à partir des données du site de l'OPHQ.	Nombre de contenus mis à jour sur la page Intranet.	Affaires juridiques et corporatives	31 mars 2026
<b>(Suite)</b>	Créer une opportunité d'échanges et de mise à l'avant de notre organisation avec les membres d'un organisme de personnes handicapées	Poursuivre les démarches afin de siéger à un conseil d'administration d'un organisme œuvrant auprès de personnes handicapées.	Nombre d'organismes considérés et approchés dans le cadre de cette démarche.	Affaires juridiques et corporatives	31 mars 2026

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<p><b>14. Peu de connaissance du personnel quant aux obstacles que vivent les personnes handicapées.</b> (Suite)</p>	<p><b>Formation :</b> Former le personnel responsable de l'élaboration du Plan d'action et/ou faisant partie du groupe de travail</p>	<p>En continu. Poursuivre : Les formations présentées par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) ou par un autre organisme.</p>	<p>Nombre de formations de l'OPHQ ou d'un autre organisme, suivies par le personnel du groupe de travail du plan.</p>	<p>Affaires juridiques et corporatives</p>	<p>31 mars 2026</p>
<p><b>15. Absence de liens entre ce Plan et d'autres plans et politiques de Télé-Québec.</b></p> <p><b>DURABLE</b></p>	<p><b>Arrimage avec d'autres plans et politiques</b></p>	<p>Intégration d'orientations d'autres plans d'action et politiques de Télé-Québec dans ce plan.</p>	<p>Nombre d'orientations d'autres plans et politiques.</p>	<p>Affaires juridiques et corporatives</p>	<p>31 mars 2026</p>
<p><b>16. Absence de perspective d'une personne ayant un handicap</b></p>	<p><b>Nouvel objectif :</b> Obtenir le point de vue et les commentaires d'un employé de l'organisation ayant un handicap</p>	<p><b>Nouvelle mesure :</b> Obtenir le point de vue et les commentaires d'un employé de l'organisation ayant un handicap</p>	<p>Consultation effectuée et commentaires obtenus en vue des prochains plans</p>	<p>Affaires juridiques et corporatives</p>	<p>31 mars 2026</p>

## BILAN DES MESURES RÉALISÉES EN 2024-2025 (1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)

Ce bilan reprend les objectifs 2024-2025, selon l'ordre des exigences du Décret 655-2021 du gouvernement du Québec (Décret) et les rubriques correspondantes visées par la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA).

Tant dans ses magazines que dans ses documentaires, sa publicité et ses contenus numériques, Télé-Québec traite des questions de société, dont celles relatives aux personnes handicapées. Des exemples de contenus abordant celles-ci sont énumérés en Annexe 1. Soulignons également que la programmation télévisuelle de Télé-Québec demeure entièrement sous-titrée pour les malentendants.

### Promotion (prévention des préjugés)

#### Conception et prestation de programmes et de services (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
<b>1. Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées dans la population québécoise.</b>	<b>Programmation :</b> Maintenir ou ajouter du contenu de sensibilisation à cette réalité.	En continu : Lors de l'élaboration de la prochaine programmation, examiner la possibilité d'accroître ce contenu.	Quantité de contenus de sensibilisation sur nos ondes et numériques (site et plateforme).	<b>Réalisée.</b> La présence de contenus de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées dans la population québécoise demeure importante. Des exemples de tels contenus sont énumérés en Annexe 1.
<b>(Suite)</b>	<b>Dons de temps d'antenne :</b> Informer sur les activités des organismes concernant les personnes handicapées.	En continu : Maintenir ou accroître les dons de temps d'antenne.	Nombre de dons de temps d'antenne.	<b>Réalisée.</b> 12 dons (vs 11 en 2023-24) : + 9 %  - <i>Fondations : En cœur ; Défi Alpin recherche pédiatrique ; Lucie et André Chagnon ; Dr Julien</i> - <i>Organismes : Le Phare ; Le Manoir McDonald ; Parkinson Québec ; Les amputés de guerre ; Canal M (Vues Et Voix), Société de sauvetage du Québec, UNICEF</i> - <i>Plateforme La SAMS (concerts en milieu de santé).</i>

## Accessibilité aux services offerts (Décret)

### Conception et prestation de programmes et de services / Informations et technologie des communications (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
<p><b>2. Services offerts pas toujours accessibles.</b></p>	<p><b>Diagnostic</b> Effectuer un diagnostic de nos pratiques en accessibilité et en inclusion, dans les principaux secteurs de notre organisation.</p>	<p>En continu : Poursuivre la révision de nos différents programmes et politiques afin de s'assurer qu'ils tiennent compte des personnes handicapées, dans les principaux secteurs de notre organisation.</p>	<p>Nombre d'actions générées par le diagnostic des pratiques en accessibilité et inclusion, dans les principaux secteurs de notre organisation.</p>	<p><b>Réalisée.</b> Plusieurs événements tenus en 2024-2025 offraient des services adaptés pour les personnes à mobilité réduite, à la suite d'une sensibilisation à cet égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Grand spectacle de la Fête nationale dans la Capitale</i> (juin 2024)</li> <li>• <i>Le Petit Prince</i> (novembre 2024) – Place des arts</li> <li>• Visionnement de <i>LIAM</i> (décembre 2024) – IMAX</li> <li>• Visionnement de <i>Donner l'goût</i> (décembre 2024) – Espace Rodier</li> <li>• Visionnement de presse <i>Qui a poussé Mélodie ?</i> (décembre 2024) et de <i>Kamikazes !</i> (janvier 2025) – Cinéma du Parc</li> <li>• Rencontre et photos avec les personnalités de <i>L'aventure du monde des mondes</i> (janvier 2025) – Biodôme</li> <li>• Location d'espaces de travail et de stockage temporaire à la suite du sinistre du 16 août 2024</li> </ul>
<p><b>3. Difficile accès des personnes handicapées aux contenus télévisuels.</b></p>	<p><b>Vidéodescription</b> Visionnement d'émissions de télévision par les personnes handicapées.</p>	<p>En continu : Maintenir la vidéodescription à un minimum de 4 h en moyenne par semaine,</p>	<p>Durée de vidéodescription en moyenne par semaine.</p>	<p><b>Réalisée.</b> Supérieure à l'objectif : 19 heures et 25 minutes en moyenne par semaine. Ce résultat exceptionnel s'explique à nouveau par la contribution des quotidiennes jeunesse, comme <i>Passe-Partout</i> et <i>Comme des têtes pas de poule</i>.</p>

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
		selon les conditions de la licence CRTC.		
<b>4. Contenus web peu accessibles aux personnes handicapées.</b>	<b>Accessibilité site internet</b> Continuer la mise en place des standards sur l'accessibilité des sites web en vigueur (SGQRI et WCAG).	En continu : poursuivre les actions visant à assurer l'accessibilité de nos sites web selon ces standards, à la suite de la refonte de l'écosystème numérique prévue minimalement jusqu'en 2025-2026.	Nombre d'actions visant à assurer l'accessibilité de nos sites web, selon ces standards.	<b>Réalisée.</b> Le nouveau site corporatif de Télé-Québec (septembre 2024) respecte ces standards.  Il est de même pour le nouveau formulaire de Relations avec l'auditoire produit au cours de l'année 2024-2025.
<b>5. Contenus web peu accessibles aux personnes malentendantes.</b>	<b>Contenus web sous-titrés</b> Adapter les contenus web aux besoins des personnes malentendantes.	En continu : Poursuivre la mise à disposition, sur notre nouvelle plateforme, des émissions à l'antenne avec leurs sous-titres.	Pourcentage (%) des contenus sous-titrés sur nos plateformes non-linéaires (web, applications mobiles, TV intelligentes, etc.)	<b>Réalisée.</b> Le pourcentage de contenus sous-titrés a augmenté, passant de 56 % à 61,5%.
<b>6. Standards sur accessibilité web pas toujours pris en compte lors de refontes de sites ou de nouveaux sites.</b>	<b>Refonte / nouveaux sites</b> Prendre en compte les standards sur l'accessibilité web lors de refontes de sites ou de nouveaux sites internet.	En continu : Appliquer les normes d'accessibilité selon les standards, lors de refontes de sites ou de nouveaux sites internet.	Nombre de sites web ayant fait l'objet de refontes ou nouveaux sites prenant en compte ces standards.	<b>Réalisée.</b> Les standards sur l'accessibilité des sites web exigés respectivement par le Secrétariat du Conseil du Trésor et le CRTC ont été pris en compte (voir obstacle 4). Il en est de même avec le développement en cours de la plateforme cœur.

## Accessibilité à l'emploi (Décret et LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
<b>7. Peu d'accès à l'emploi des personnes handicapées.</b>	<b>Emploi</b> Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées.	En continu : Poursuivre l'affichage de postes vacants et/ou offres de stage sur des sites spécialisés.	Nombre de postes vacants et/ou d'offre de stage affichés sur ces sites spécialisés.	<b>Réalisée.</b> En continu. 21 postes ont été affichés sur des sites spécialisés.
<b>(Suite)</b>	<b>Emploi</b> Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées.	<b>Nouvelle mesure</b> en continu : Autres action(s) favorisant l'accès à l'emploi de personnes handicapées.	Nombre d'actions favorisant cet accès à l'emploi.	<b>Réalisée.</b> Plusieurs initiatives répertoriées pour aider au recrutement de personnes handicapées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence au Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec (4 dates). Une embauche effectuée et 2 stages découlent de notre présence à ce salon.</li> <li>• Formation (Institut Ashukan – Comprendre les réalités autochtones ; Développer des partenariats durables avec les Premiers Peuples ; Devenir une entreprise handicap-accueillante)</li> <li>• Conférences (Webinaire sur la progression professionnelle des personnes handicapées ; conférence en immigration ; nouvelles réglementations d'emploi et d'immigration au Québec)</li> </ul>

Accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations (Décret)  
Environnement bâti (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
<p><b>8. Immeubles, lieux et installations pas toujours accessibles aux personnes handicapées.</b></p>	<p>Maintenir l'accessibilité des immeubles, lieux et installations.</p>	<p>En continu : Veiller à assurer l'accessibilité des immeubles, lieux et installations, pour toute personne handicapée.</p>	<p>Nombre d'actions assurant l'accessibilité des immeubles, lieux et installations.</p>	<p><b>Réalisée.</b> Une action. La Place des Arts, où a eu lieu le spectacle <i>Le Petit Prince</i>, en novembre 2024, offrait des services adaptés pour les personnes handicapées (places réservées, emprunt de fauteuils roulants, système de syntonisation pour personnes malentendantes, etc.).</p>
<p><b>(Suite)</b></p>	<p><b>Nouvel objectif : Favoriser l'accessibilité des installations</b> à l'égard des personnes handicapées, lors d'évènements et activités tenus par les partenaires de Télé-Québec.</p>	<p><b>Nouvelle mesure</b> en continu : Sensibiliser les partenaires à l'accessibilité de leurs installations, lors d'évènements et activités.</p>	<p>Nombre d'équipes ayant sensibilisé les partenaires à l'accessibilité de leurs installations, lors d'évènements et activités.</p>	<p><b>Réalisée.</b> Une action. Le <i>Spectacle de la Fête Nationale</i> de la ville de Québec, le 23 juin 2024 (en partenariat avec Télé-Québec) offrait des services adaptés sur les plaines d'Abraham, telles que des rampes d'accès pour fauteuils roulants et une tribune pour les personnes handicapées.</p>

## Accessibilité à l'information et aux documents (Décret)

### Communications (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
<p><b>9. Rétroaction peu uniforme à l'égard des commentaires de personnes handicapées sur l'accessibilité</b></p>	<p><b>Nouvel objectif : Améliorer la rétroaction de Télé-Québec</b> à l'égard des commentaires d'accessibilité de personnes handicapées, pour une réponse plus personnalisée.</p>	<p><b>Nouvelle mesure :</b> Mettre en place un processus intra-équipes pour regrouper ces commentaires en un point central, les répartir selon le type et les acheminer aux équipes responsables.</p>	<p>Rétroaction : Nombre de réponses personnalisées aux commentaires d'accessibilité.</p>	<p><b>Réalisée.</b> 4 réponses personnalisées ont été préparées afin de donner suite à des commentaires relatifs à l'accessibilité des contenus.</p>
<p><b>10. Peu de connaissances des employés quant aux mesures du Plan d'action auprès des personnes handicapées.</b></p>	<p><b>Informé le personnel et le public</b> relativement aux mesures planifiées de notre Plan d'action auprès des personnes handicapées.</p>	<p>En continu. Poursuivre : -La publication du plan d'action annuel sur intranet et le site internet.  -La communication des mesures phares du plan sur intranet, lors d'événements promotionnels sur les personnes handicapées.</p>	<p>Publication de notre plan d'action sur notre intranet et notre site internet.</p>	<p><b>Réalisée.</b> En continu. Le plan d'action a été publié tant sur l'intranet de l'organisation que sur son site internet corporatif.  Les publications suivantes ont également été faites sur intranet, à titre illustratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication à l'occasion de <i>La semaine québécoise des personnes handicapées</i> (30 mai 2024)</li> <li>- Publication à l'occasion de <i>La journée internationale des personnes handicapées</i> (3 décembre 2024)</li> <li>- Publication à l'égard de la Politique ÉDI de l'organisation (15 octobre 2024).</li> <li>- Campagne Entraide 2024 (1<sup>er</sup> octobre 2024)</li> </ul>

<p><b>11. Peu d'information sur les meilleures pratiques, pour l'application des normes accessibilité.</b></p>	<p><b>Favoriser l'adoption des meilleures pratiques,</b> pour le respect des Standards sur l'accessibilité des sites Web au Québec (SGQRI 008 2.0) et les critères rencontrant le niveau AA du WCAG 2.1. au Canada.</p>	<p>En continu. Poursuivre : La veille sur les meilleures pratiques d'application des normes d'accessibilité web, au Québec et au Canada.</p>	<p>Nombre d'informations sur les meilleures pratiques transmises à l'équipe Plateformes et croissance numérique.</p>	<p><b>Réalisée.</b> Communication aux équipes des meilleures pratiques et standards à cet égard, lesquels ont été intégrés aux réalisations de l'année 2024-2025 (voir obstacle 4).</p>
--	---	--	--	---

## Adaptation aux situations d'urgence (Décret)

### Environnement bâti (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
<p><b>12. Avec le télétravail, plus faible présence au bureau des accompagnateurs-trices de personnes handicapées, lors d'évacuation d'urgence.</b></p>	<p>Actualiser à chaque année la procédure d'évacuation d'urgence personnalisée pour les personnes handicapées et leurs accompagnateurs-trices.</p>	<p>En continu. Poursuivre : - Mise à jour annuelle de cette procédure avec les noms des personnes à besoins particuliers.  - Actualisation des accompagnateurs-trices désigné(e)s annuellement et s'assurer qu'ils-elles soient connu(e)s des collègues.</p>	<p>Nombre d'appel(s) à déclaration volontaire de personnes à besoins particuliers, sur intranet.</p>	<p><b>Réalisée.</b> En continu.  Une mise à jour de la procédure d'évacuation d'urgence pour personnes à besoins particuliers a été faite en novembre 2024.  Aussi, travail réalisé de concert avec une firme spécialisée afin de mettre à jour les pratiques d'évacuation compte tenu de la réalité du télétravail.</p>

## Approvisionnement en biens et services accessibles (Décret)

### Acquisition de biens, de services et d'installations (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
<p><b>13. Biens et services loués et achetés peu ou pas accessibles aux personnes handicapées.</b> Art. 61.3 de la Loi québécoise</p>	<p>Approvisionnement accessible de ces biens et services auprès des personnes handicapées.</p>	<p>Selon les besoins rencontrés, tenir compte de l'accessibilité dans les acquisitions d'équipements, de mobiliers et les appels d'offres.</p>	<p>Nombre de demandes d'employé(e)s handicapés ayant manifesté leurs besoins d'accessibilité.</p>	<p><b>Réalisée.</b> En continu.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette année, aucun employé(e) handicapé(e) n'a manifesté de besoins en accessibilité.</li> <li>- Dans les acquisitions équipements / mobiliers et les appels d'offres, prise en compte des contraintes d'accessibilité, selon les besoins rencontrés.</li> </ul>

## Sensibilisation, information et formation (Décret)

### Communications (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
<p><b>14. Peu de connaissances du personnel quant aux obstacles que vivent les personnes handicapées.</b></p>	<p><b>Sensibilisation :</b> Continuer à sensibiliser l'ensemble du personnel à cette réalité.</p>	<p>Continuer à diffuser des informations quant aux événements promotionnels sur les personnes handicapées, via intranet.</p>	<p>Nombre de contenus diffusés sur ces événements.</p>	<p><b>Réalisée.</b> En continu.</p> <p>Deux événements ayant fait l'objet de diffusion interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication à l'occasion de <i>La semaine québécoise des personnes handicapées</i> (30 mai 2024)</li> <li>- Publication à l'occasion de <i>La journée internationale des personnes handicapées</i> (3 décembre 2024)</li> </ul>

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
(Suite)	<b>Information :</b> Continuer à informer l'ensemble des employés à cette réalité via la page intranet <i>Favoriser l'intégration des personnes handicapées</i> .	Mise à jour de la page intranet sensibilisant l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées, à partir des données du site de l'OPHQ.	Nombre de contenus mis à jour sur la page intranet.	<b>Réalisée.</b> En continu.  La page <i>Favoriser l'intégration des personnes handicapées</i> a été maintenue à jour, notamment par le changement de la personne qui en est responsable.
(Suite)	<b>Nouveau : Échange</b> Créer une opportunité d'échanges et de mise à l'avant de notre organisation avec les membres d'un organisme de personnes handicapées	<b>Nouvelle mesure :</b> Démarches afin de siéger à un conseil d'administration d'un organisme œuvrant auprès de personnes handicapées.	Nombre d'organismes considérés et approchés dans le cadre de cette démarche.	<b>Réalisée en partie.</b> Le coordonnateur de services aux personnes handicapées a joint un conseil d'administration aidant à l'intégration à l'emploi, mais pas spécifiquement pour les personnes ayant un handicap.
<b>14. Peu de connaissances du personnel quant aux obstacles que vivent les personnes handicapées (Suite)</b>	<b>Formation :</b> Former le personnel responsable de l'élaboration du plan d'action et/ou faisant partie du groupe de travail.	En continu. Poursuivre les formations présentées par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) ou un autre organisme.	Nombre de formations de l'OPHQ ou d'un autre organisme, suivies par le personnel.	<b>Réalisée.</b> Une formation.  Le service des ressources humaines a notamment participé à une formation intitulée <i>Devenir une entreprise handicap-accueillante : mode d'emploi</i> (janvier 2025)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
<p><b>15. Absence de liens entre ce Plan et autres plans et politiques de Télé-Québec.</b></p> <p><b>DURABLE</b></p>	<p><b>Arrimage avec d'autres plans et politiques.</b></p>	<p>Intégration d'orientations d'autres plans d'action et politiques de Télé-Québec dans ce plan.</p>	<p>Nombre d'orientations d'autres plans et politiques.</p>	<p><b>Réalisée.</b> En continu. Quatre (4) orientations du Plan d'action de développement durable 2023-2028 (révision mars 2025 pour les années 2025-2028):</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser l'embauche de personnes appartenant aux groupes cibles sous-représentés dans le personnel (dont les personnes handicapées)</li> <li>2. Promouvoir la cohésion sociale par nos contenus (dont ceux sur le handicap)</li> <li>3. Critère « favorisant l'équité et l'intégration sociale des personnes vulnérables » dans l'évaluation de la durabilité des projets</li> <li>4. Parmi les 21 indicateurs d'approvisionnement responsable, figure un critère d'inclusion ou d'accessibilité des personnes handicapées.</li> </ol>

## REDDITION DE COMPTES

### L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées :

- Aucune plainte reçue et traitée relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public ;
- Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour l'accès aux documents et services offerts au public.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET RÉTROACTION

Ce plan d'action est consultable en ligne sur le site internet de Télé-Québec, à la page Accessibilité. Sur demande, une personne handicapée peut obtenir gratuitement une version adaptée de ce plan d'action.

### Rétroaction :

Votre collaboration est précieuse pour nous aider à améliorer l'accessibilité et la réduction des obstacles. Pour nous transmettre un commentaire ou suggestion, merci d'écrire à [accessibilite@telequebec.tv](mailto:accessibilite@telequebec.tv) ou de communiquer avec nous par la poste ou par téléphone, aux coordonnées du responsable de la rétroaction indiquées ci-dessous.

Nous accuserons réception de votre commentaire, sauf s'il est fourni de façon anonyme. Il sera évalué en collaboration avec les responsables concernés et une réponse vous sera transmise, par la suite, dans les meilleurs délais.

Prenez note qu'à moins que vous ne consentiez à la divulgation de vos renseignements personnels, ceux-ci demeureront confidentiels.

### Responsable de la rétroaction et du plan d'action :

Me Dominic Gourgues

Vice-président affaires juridiques et corporatives et secrétaire

Coordonnateur des services aux personnes handicapées

TÉLÉ-QUÉBEC

905, avenue de Lorimier

Montréal, Québec, H2K 3V9

Téléphone : 514 521-2424, poste 2258

## ANNEXE 1 : EXEMPLES DE CONTENUS TÉLÉVISUELS ET NUMÉRIQUES EN 2024-2025

### LES JEUX DE LA FONTAINE

- Multiples épisodes montrant des athlètes compétitionnant aux Jeux Paralympiques

### DE GARDE 24-7

- Le Dr Bellemare se rend au chevet d'un jeune patient intubé aux soins intensifs

### KAMIKAZES!

- Caméo d'un individu souffrant de paralysie cérébrale dans le sketch *Un petit don*

### COMME DES TÊTES PAS DE POULE

- Un personnage (Tristan) est atteint du syndrome Gilles de Tourette (trouble neurologique caractérisé par des tics moteurs et vocaux)

### LE PACTE

- Le personnage de Romane est en fauteuil roulant
- Le personnage de Mali est diabétique

### CAPSULES WEB

#### LA FABRIQUE CULTURELLE

- Série *Hors piste, la culture insoumise* : parcours d'un artiste atteint d'arthrite sévère et incapacitante

### TÉLÉ-QUÉBEC EN CLASSE

Plateforme éducative pour professionnels de l'éducation et élèves

- 2 listes thématiques de contenus :

- *La Semaine québécoise des personnes handicapées* (81 contenus)
- *L'autisme* (24 contenus)
- Capsule *As de l'info* sur les jeux paralympiques

## **LA CLEF**

Communauté de parents sur les réseaux sociaux pour aider leurs enfants à compter, lire et écrire en famille par des contenus variés et pratiques.

- Repartage de contenus sur la page Facebook *Club parents*, notamment à l'égard de trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH) et du trouble du spectre autistique (TSA)